Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-053

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-08-053 : taxe d'aménagement communale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de conserver le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-053

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-054

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystéle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-08-054 : Modifications des statuts de Bretagne porte de Loire Communauté

Par délibération en date du 14 septembre 2021, le Conseil de Bretagne porte de Loire Communauté s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire.

Cette modification statutaire concerne le changement d'adresse du siège à compter du 01/01/2022.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

En effet, les services communautaires aujourd'hui installés au Siège localisé au 42 rue de Sabin, à Bain de Bretagne, vont déménager dès la fin du mois de septembre pour rejoindre l'immeuble tertiaire « le Steriad » – propriété de la Communauté de communes, situé sur le Parc d'activités de Château Gaillard, au 2 allée de l'Ille, à Bain de Bretagne. Ce déménagement permettra d'offrir non seulement un espace de travail plus fonctionnel et plus spacieux, mais aussi de regrouper les services communautaires avec la Maison de l'Emploi et des Services gérée par la Communauté de communes.

De ce fait, le Président a soumis au Conseil communautaire la proposition de modification des statuts de l'EPCI concernant son article 3, de façon à intégrer la nouvelle adresse du Siège de la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2022.

En date du 14 septembre 2021, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la modification de l'article 3 des statuts de Bretagne porte de Loire Communauté, introduisant la nouvelle rédaction suivante :

Le Siège de la Communauté de communes « Bretagne porte de Loire Communauté » est fixé comme suit, à compter du 01/01/2022 : Parc d'activités de Château Gaillard - 2 allée de l'Ille – 35470 Bain de Bretagne

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que cette modification de statuts doit être décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de communes et des deux-tiers au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des Communes membres représentant les deux-tiers de la population, étant précisé que cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la Commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de chaque Commune ***membre dispose d'un délai de 3 mois****, à compter de la notification au Maire de la délibération du Conseil communautaire, pour se prononcer sur la modification proposée.*

A défaut de délibération du conseil municipal dans ce délai, ***sa décision est réputée favorable****.*

Cette modification de compétence sera finalement prononcée par arrêté de Monsieur le Préfet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des Communautés de communes,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-7-2, du 14/09/2021,

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-054

Vu les statuts actuels de la Communauté de communes « Bretagne porte de Loire Communauté »

le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de communes, telle que présentée ci-avant, modifiant l'article 3 comme suit :

Le Siège de la Communauté de communes « Bretagne porte de Loire Communauté » est fixé comme suit, à compter du 01/01/2022 : Parc d'activités de Château Gaillard - 2 allée de l'Ille – 35470 Bain de Bretagne

- charge monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Bretagne porte de Loire Communauté.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-055

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-08-055 : Instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement pour l'année 2021, reposant sur une participation financière de la Communauté de communes aux frais d'entretien

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, par délibération du 14 septembre 2021, le conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à hauteur de 331 979 €.

Parallèlement, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'instauration d'un fonds de concours de fonctionnement pour 2021 d'un montant de 331 979 €.

Des conditions réglementaires encadrent l'institution des fonds de concours. En effet, il est possible de verser un fonds concours si trois conditions sont cumulés :

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-055

1. Délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du Conseil communautaire et ou des conseils municipaux concernés.
2. Fonds ayant pour but de financer le fonctionnement d'équipement. Les dépenses de fonctionnement d'un équipement visent les frais d'entretien (personnel d'entretien, fluide) mais ne s'étendent pas aux frais liés à l'exécution même du service (manifestation, personnel d'animation) ni au remboursement de l'annuité et de la dette (intérêt comme remboursement en capital de la dette).
3. Montant ne pouvant excéder la part de financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours).

Il est précisé que ce fonds de concours ne pourra être versé qu'aprés délibération de l'ensemble des collectivités validant ce principe.

Au vu de ces éléments, monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver l'instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement pour l'année 2021, reposant sur une participation financière de la communauté de communes aux frais d'entretien (personnel d'entretien, fluide...) des équipements publics de la commune. Ce fonds de concours représente pour la commune un montant de 13 048 €. Il ne sera versé qu'après délibérations concordantes prises par l'ensemble des communes concernées, au plus tard dans le courant du mois décembre 2021.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve l'instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement pour l'année 2021, reposant sur une participation financière de la communauté de communes aux frais d'entretien (personnel d'entretien, fluides, ...) des équipements publics communaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-056

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystéle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-056 : indemnités d'élus _ modification de la délibération 2021-07-046

Monsieur le Maire informe d'une erreur dans la délibération 2021-07-046. La date de mise en application de l'augmentation des indemnités du maire et des adjoints mentionnés est le 1er juin 2021, alors que cette date aurait dû être le 1er juillet 2021. Aucun changement de montant d'indemnités ne peut être rétroactif.

Il est demandé au conseil de délibérer pour fixer la date d'application au 1er octobre 2021.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-056

Le trop-perçu sera remboursé par le maire et les adjoints.

Le Conseil municipal, après délibération, vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 2 (M. Macé Christophe, Mme Roger Christine)

La présente délibération est validée et sera adressée à la préfecture pour contrôle de la légalité.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-057

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-057 : Avenant pour les travaux de l'école de musique

Monsieur le Maire signale au Conseil municipal que les travaux de rénovation de l'école de musique doivent faire l'objet d'un avenant :

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-057

- Entreprise Auguin : devis n°529 d'un montant de 7878.78€ TTC
- Entreprise BM Texier : devis d'un montant de 1824,00€
- Entreprise Tourneux : devis D210522 d'un montant de 1601.81€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de conclure les avenants.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-058

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-058 : Décision modificative _ Budget assainissement

La présente délibération vient compléter la délibération 2021-07-038 :

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-058

- Chapitre 021 : 29507€
- Chapitre 023 : 29507€
- Chapitre 002 : 29507€
- Chapitre 1068 : -29507€

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-059

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-059 : budget annexe et autonomie financière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier en date du 6 juillet 2021 émanant de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques. Ce courrier rappelle l'obligation de l'article L.1412 du Code Général des Collectivités Territoriales de gérer un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) par un budget annexe en autonomie financière.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-059

Actuellement, le service assainissement de la commune est géré par un budget annexe sans autonomie financière et est soumis à la TVA.

Il convient de se conformer aux directives et au code des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le passage du budget assainissement en budget annexe avec autonomie financière.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-060

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystéle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-060 : création d'un poste permanent à temps complet.

Le Maire informe le Conseil municipal :

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-060

Aux termes de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Enfin,

- les suppressions d'emplois

- les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et/ou ayant pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL

sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération n°2021-03-016 du 22 mars 2021

Vu le budget de la commune adopté par délibération n°2021-04-023 du 7 avril 2021

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2021-07-044 du 05 juillet 2021

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet compte tenu de la charge de travail croissante notamment en urbanisme.

En conséquence, la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet pour les fonctions de secrétariat / urbanisme à compter du 1er novembre.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif territorial.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-060

Le régime indemnitaire instauré par délibération n°2021-07-044 du 5 juillet 2021 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la proposition du Maire
- De modifier le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er novembre 2021
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire,

Stéphane Morin.

Le Sel
de-Bretagne

1, rue de Chateaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

2021-09-061

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 septembre 2021

Date de convocation : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021

Conseillers en exercice : 14

Conseillers en présents : 10

Conseillers en votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MORIN, Maire.

Présents : M. Stéphane MORIN, Mme Chrystèle ROLLAND, M. Michel SOULAS, Mme Maria CARTRON, M. Jérémy CROSNIER, Mme Alexia DUBOURG, Mme Catherine LAMBERT, M. Christophe MACÉ, Mme Christine ROGER, Mme Laure COQUARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Damien COLAS, M. Anthony MANCEAU, M. Mickael LESIMPLE, Mme Sonia PROVOST

Absents :

Pouvoirs : M. Damien COLAS donne pouvoir à Mme Maria CARTRON

Secrétaire : Un scrutin a eu lieu, Mme Chrystèle ROLLAND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération 2021-09-061 : Modification de la délibération 2021-08-049

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une erreur dans la délibération 2021-08-049. La lecture était sur le rapport annuel du SMICTOM de 2020 et non de 2018.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 30 septembre 2021.

Le Maire, Stéphane Morin.